



Le relais

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT-FAPT

Trimestriel n° 47 - Juillet 2010 - 4 €

Sommaire

Le reclassement
de la Fonction Publique
pages 2-4

1990, c'est la fin
du "service public PIT",
une autre ère commence
pages 5-12

Colloque propagande
et communication
pages 13-14

L'Histoire et l'actualité
page 15

L'IHS a reçu...
page 16

**Institut
d'Histoire Sociale
CGT-FAPT**

Siège social : 263, rue de Paris
Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 54 00
Fax 01 48 59 25 22



Le billet

La retraite : un droit à la vie après le travail

Le débat sur l'avenir des retraités pose comme enjeu celui du choix de société dans laquelle nous voulons vivre.

Il touche la question du travail, du partage des richesses, de la solidarité, de la sécurité sociale.

L'histoire des retraités croise celle du mouvement ouvrier, il a fallu plus d'un siècle de luttes pour faire respecter l'idée d'un droit à la vie après le travail.

A la sortie de la deuxième guerre mondiale, un système solidaire par répartition fût mis en place. L'objectif était de couvrir tous les risques dus aux aléas de la vie, de garantir sa gestion par les assurés et de supprimer l'emprise du patronat sur les retraites. Mais très vite les forces de droite et le patronat se sont évertués à dévaloriser son contenu, augmenter la durée des cotisations et diminuer le taux des retraites notamment chez les fonctionnaires.

Aujourd'hui l'offensive est d'une autre envergure ! C'est le principe même du système que le gouvernement veut remettre en cause. Nous savons bien que les prétentions gouvernementales et patronales veulent porter un coup fatal au régime de répartition et de solidarité entre les générations, pour un régime de capitalisation, que les plus faibles ne pourront pas payer. C'est un pactole de 240 milliards d'euros. Et vouloir reculer l'âge pour avoir le droit à sa retraite, c'est revenir 157 ans en arrière. La loi du 9 juin 1853, l'acte de naissance du droit à pension pour les fonctionnaires, fixait la retenue à 5% et l'âge de départ à 60 ans avec 35 ans de service, ou 55 ans avec 25 ans de service actif.

Veut-on une société où l'on se tue au travail à 70 ans, où l'on est au chômage à 25 ans avec des salaires, des retraites de misère ? C'est bien ce que l'on veut imposer en France. Il s'agit donc d'un combat de classe entre les intérêts des milieux financiers, des affairistes et ceux des salariés ! Prendre la « Bastille des 60 ans », gagnés par des luttes et des luttes, est capital pour les forces de la réaction, qui veulent faire la Révolution de 1789 à l'envers et remettre en selle, l'argent roi, le chacun pour soi et le fait du prince, bref une France qui ne soit surtout plus le « mauvais » exemple européen en matière de droits sociaux.

Revendiquer une nouvelle répartition des richesses, tordre le coup à toutes ces opérations de propagande, qui sont construites sur la base des dogmes les plus réactionnaires, est impératif pour les plus jeunes comme les plus âgés.

Mais la France qui lutte n'a pas encore posé le genou à terre !

Jean-Claude LOURDEZ

Le reclassement de dans le

Intervention de Paulette ZAGANIACZ, présentée au colloque FNARH de Toulouse en Mai 2009.

Le reclassement du personnel de la Fonction Publique restera un acte majeur de la 4^e République. Le statut de la Fonction Publique élaboré et voté en octobre 1946 dans le contexte du renouveau de notre pays après les années noires de l'occupation et de la collaboration fournit le cadre juridique de ce reclassement.

L'article 33 du statut pose le principe du classement général des emplois de l'Etat. Il s'agit de fixer les indices de début et de fin de carrières des quatre grandes catégories A, B, C et D et d'assurer les parités entre les traitements extrêmes de chaque échelle à l'intérieur de chaque catégorie.

L'étude du reclassement est amorcée en avril 1946 par une commission placée sous la présidence de M. Coyne, président de chambre à la Cour des Comptes et dans laquelle siègent 12 représentants syndicaux : 10 CGT, 2 CFTC. A ce moment, la France est gouvernée par le tripartisme (Socialistes, Mouvement Républicain Populaire, Communistes) et la CGT est unie. Les travaux avancent

avec le soutien actif de Maurice Thorez ministre de la Fonction Publique. Lorsque les ministres communistes sont exclus du gouvernement de Paul Ramadier le 5 mai 1947, c'est un gouvernement de troisième force (sans les communistes ni les gaullistes) qui gouverne la France et la CGT se divise notamment dans les PTT. Maurice Thorez est remplacé comme ministre de la Fonction Publique par Pierre Henri Teitgen député MRP. Le plan que celui-ci propose le 27 août 1947 est jugé nettement insuffisant par toutes les organisations syndicales. Le gouvernement recule et promet un autre plan.

Les négociations reprennent et le 4 décembre 1947, en pleine grève, est dévoilé le plan Jean Biondi du nom du secrétaire d'Etat à la Fonction Publique du gouvernement Robert Schuman en place depuis le 22 novembre 1947. L'UGFF (Union Générale des Fédérations de fonctionnaires CGT) et la Fédération CGT des PTT, qui dénoncent notamment l'insuffisance des indices des petites et moyennes catégories largement majoritaires dans les PTT, le jugent inacceptable. Mais on apprend que Pierre Neumeyer un responsable de l'UGFF qui est près du gouvernement avait donné son accord personnel aux propositions gouvernementales et accepté le crédit de 100 milliards (la moitié de ce qui était nécessaire pour un reclassement correct) sans aucune consultation des organisations syndicales. Dans ces 100 milliards, il faut y inscrire les militaires, les retraités et l'indemnité d'attente accordée le 24 novembre 1947, ce qui fait en réalité 31 milliards pour le reclassement.

Le décret du 13 janvier 1948 classe une centaine

d'emplois pilotes des principaux services (régies Financières, enseignement, PTT, police, préfecture, ponts et chaussées, armée et magistrature).

Le décret du 10 juillet 1948 fixe les indices extrêmes de chacune des catégories A, B, C, D :

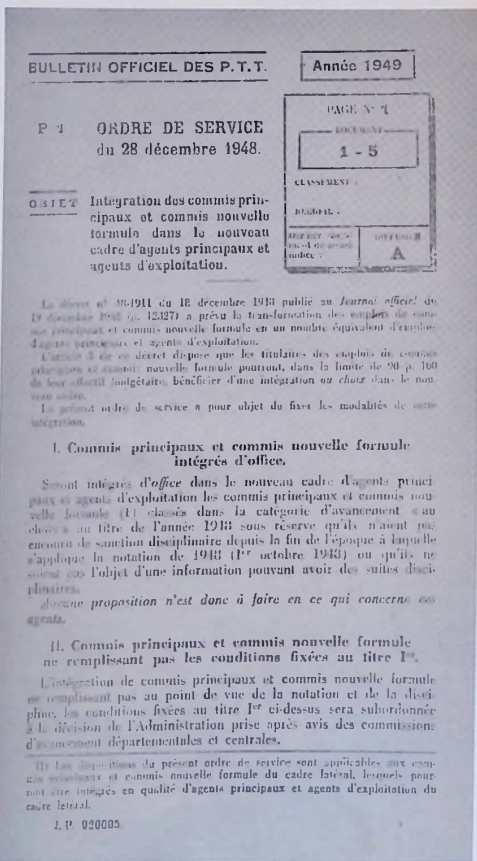
- Catégorie A : 225-800
- Catégorie B : 185-360
- Catégorie C : 130-250
- Catégorie D : 100-185

L'UGFF-CGT et la Fédération postale CGT (qui maintenant sont divisés : CGT et CGT-

FO) approuvent l'éventail 100-800 mais critiquent le classement ainsi opéré des différents grades notamment des petites et moyennes catégories.

En juin-juillet, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique tient plusieurs séances pour examiner le plan général de reclassement et fixe à 114 500 francs le traitement de base à l'indice 100. Les représentants CGT se prononcent contre les 114 500 francs nettement insuffisants.

D'ailleurs, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique



Le relais

12^e année de parution - Trimestriel - 4 €

Directeur de la publication : Bernard Bouche
Rédaction administration : 263, rue de Paris,
case 545 - 93515 Montreuil Cedex

3^e trimestre 2010

Dépot légal à parution
CPPAD N° 0902 GB1018
Chevillon Imprimeur, 89100 Sens

la Fonction Publique des PTT

avait fixé le 1^{er} décembre 1947 à 120 000 francs le minimum vital. Or le statut de la Fonction Publique prévoit que le traitement de base à l'indice 100 soit à 120 % du minimum vital. C'est dire si 114 500 francs est insuffisant.

En outre, le reclassement ne se fera pas en une seule fois mais en cinq tranches : 1^{er} janvier 1948, 1^{er} janvier 1949, 1^{er} janvier 1950, 1^{er} juillet 1950 et 25 décembre 1950.

Certaines indemnités autres que celles représentatives de frais doivent être supprimées au stade final du reclassement. Elles sont réduites à chaque tranche pour devenir nulles à la dernière tranche du reclassement.

Le plan Jean Biondi aux PTT

Dans les PTT, la CGT exigeait un reclassement particulier dans le cadre de la réforme des PTT pour tenir compte de l'évolution des attributions du personnel, qui ne cessent de se multiplier et de se complexifier et de l'évolution des techniques. Autant d'éléments qui viennent bouleverser l'organisation. Elle se prononce pour que cette réforme se fasse dans le cadre du statut de la fonction publique avec au préalable l'alignement des différentes administrations les unes sur les autres.

Or si elle obtient quelques satisfactions concernant le réajustement des carrières, elle constate que le plan Biondi rompt les parités entre PTT et autres fonctionnaires notamment vis à vis des Régies Financières et des Douanes.

Par exemple, une indemnité de risques, indemnité nouvelle, est accordée à tous les douaniers et à tous les gardiens de la Paix. Cette indem-

nité est importante, elle s'élève à 20 000 francs par an pour le préposé des Douanes, 23 000 pour le brigadier, 26 000 pour le brigadier chef, 30 000 pour le capitaine des Douanes. Elle est accordée à tous les agents quel que soit le risque encouru.

Cela crée un déclassément des facteurs par rapport aux agents des Douanes. L'Administration le reconnaîtra par la suite, dans une lettre du 12 septembre 1949, elle écrit : « Par la suite et avant que le parlement n'ait terminé l'examen du projet de budget, sont intervenus deux décrets accordant respectivement au personnel des Douanes et de la Police, une indemnité forfaitaire de risques présentant à certains égards le caractère d'un complément de traitement et de nature à rompre la parité laborieusement maintenue qui a toujours existé entre les catégories homologues des Douanes et des PTT. »

Il y a déclassément de plusieurs catégories par rapport aux Douanes d'une part, aux Régies Financières d'autre part : les APS (agents principaux de surveillance) par rapport aux lieutenants des Douanes, les conducteurs de travaux par rapport aux lieutenants des Douanes, les contrôleurs et contrôleurs principaux futurs inspecteurs par rapport aux inspecteurs des Régies Financières, les inspecteurs principaux par rapport à leurs homologues des Régies Financières.

La révision du reclassement

Une circulaire de décembre 1948 de M. Biondi invite les ministres et les organi-

sations syndicales à présenter leurs propositions de révision avant le 15 janvier 1949, à condition que les demandes ne remettent pas en cause l'ensemble du reclassement et n'aient pas fait l'objet de décisions formelles du gouvernement. L'UGFF CGT en accord avec la Fédération CGT des PTT propose des révisions pour un grand nombre de catégories de la Fonction Publique. Plusieurs ministres font également des propositions.

Mais le gouvernement impose la limitation du débat aux seules propositions jugées recevables par lui. Un certain nombre d'améliorations sont cependant obtenues dans les classements indiciaries.

Les actions dans les PTT et leurs résultats Les facteurs

Le 28 mars 1949, les facteurs font une grève massive à l'appel de la CGT, de la CFTC et de FO contre la rupture de parité avec les Douanes. A la suite de cette action, l'indemnité de responsabilité est quadruplée, elle passe de 6 francs à 24 francs par jour, mais cela ne règle pas le problème car l'indemnité de responsabilité revalorisée représente

7 200 francs par an quand les personnels des Douanes percevaient de 20 000 à 26 000 par an suivant les grades. D'autre part, elle ne s'applique qu'aux facteurs et facteurs chefs alors qu'aux Douanes tout le monde en bénéficie.

Les commis nouvelle formule

Les commis nouvelle formule ont été créés par la réforme des PTT au début de 1943.

La Fédération postale dans son projet de réforme des PTT de 1947 préconisait la transformation des commis nouvelle formule en agents d'exploitation. Dans le plan de reclassement, il est prévu l'intégration des commis nouvelle formule dans le cadre des agents d'exploitation. Au départ, il est prévu un taux d'intégration de seulement 50 %.

Après de multiples interventions de la CGT, l'intégration des commis nouvelle formule est obtenue à 98 %. En outre parmi ces nouveaux agents d'exploitation, 11 470 seront intégrés dans le nouveau cadre de contrôleurs et contrôleurs principaux. Il en faudrait 10 000 de plus pour assurer la parité avec les

ART. 32. — Le traitement fixé pour un fonctionnaire nommé à un emploi de début doit être calculé de telle façon que le traitement net perçu ne soit pas inférieur à 120 % du minimum vital.

Le minimum vital est fixé par décret en Conseil des Ministres, après avis du Conseil supérieur de la fonction publique, pour une durée de deux ans.

Les décrets fixant le minimum vital seront soumis à la ratification du Parlement dans le délai d'un mois.

Le minimum vital ne peut être modifié avant l'expiration de ce délai que par une loi, également après avis du Conseil supérieur de la fonction publique.

Par minimum vital, il faut entendre la somme au-dessous de laquelle les besoins individuels et sociaux de la personne humaine considérés comme élémentaires et incompressibles ne peuvent plus être satisfaits.

ART. 33. — Des décrets rendus après avis du Conseil supérieur de la fonction publique fixeront :

1° Les rapports entre les moyennes des traitements de début dans chacune des quatre catégories visées à l'article 24 ;

2° Les rapports entre les traitements extrêmes de chaque échelle, à l'intérieur de chaque catégorie ;

3° Les parités entre les traitements des fonctionnaires des différents cadres des administrations ou services.

Ce que dit le statut de la Fonction Publique de 1946

Finances. L'Administration considère que le nouveau cadre de contrôleur est constitué au départ par l'intégration de 25% des commis et doit par la suite être alimenté de l'extérieur.

L'intégration des contrôleurs

Les contrôleurs de leur côté font l'objet d'intégration dans le cadre des inspecteurs et inspecteurs adjoints.

La CGT demande l'intégration totale suivant la formule appliquée aux Finances. Après action de la Fédération, 4,5% restaient à intégrer. A noter, parmi les 4,5% restant à intégrer figurent de nombreux grévistes de la grève de novembre, décembre 1947.

Les commis ancienne formule

Les surveillantes en chef, surveillantes principales, surveillantes et une partie des commis ancienne formule sont intégrés dans le nouveau cadre de contrôleurs. Ainsi une partie des commis ancienne formule seront, après la réforme de 1943, une nouvelle fois déclassées par rapport aux contrôleurs intégrés qui sont appelés à devenir inspecteurs adjoints et inspecteurs comme aux Régies Financières. La CGT avait deman-

dé la création d'un cadre provisoire dans lequel le personnel féminin (commis ancienne formule) aurait retrouvé les parités de rémunération qui le liaient avant la réforme de 1943 aux anciens commis masculins.

Contestation du plan de reclassement

La Fédération CGT des PTT et l'UGFF-CGT ont dès le début dénoncé l'insuffisance des indices des petites catégories.

Pour permettre de revaloriser les petits traitements, ils demandent 3 000 francs par mois pour les petits traitements, revendication qu'ils porteront à 3 000 francs pour tous et toutes à partir de septembre 1949.

Lors du congrès des 6 au 9 décembre 1950 de la Fédération postale CGT, Fernand Piccot secrétaire général dans son rapport d'ouverture porte une appréciation semi-positive du reclassement, ce qui n'est pas le point de vue de tous les délégués. Georges Frischmann, délégué de la Seine et Oise, qui sera élu secrétaire général à l'issue du congrès critique la position de la direction sortante: «L'orientation de la Fédération postale est mise en cause par les postiers des petites catégories sur le reclas-

sement et les traitements... Nous nous sommes laissés manœuvrer par le gouvernement, il a profité de notre faiblesse... Cette erreur fondamentale est une erreur opportuniste, car elle conduit en fait à désarmer la masse des postiers... Ce reclassement est une arme effroyable de division.»

Incontestablement, le plan de reclassement est nettement insuffisant mais pas seulement pour les petites catégories, pour toutes les catégories. L'inflation est très élevée pendant les années du plan de reclassement et la politique économique ne permet pas aux traitements d'être au niveau des prix.

Le pouvoir d'achat des fonctionnaires après la guerre

Dans son livre «Les traitements des fonctionnaires et leur détermination (1930-1957)», André Tiano analyse l'évolution du pouvoir d'achat du traitement d'un fonctionnaire célibataire à Paris. Si on prend comme base 100 le pouvoir d'achat au 1^{er} janvier 1938, il est autour de 100 au 1^{er} février 1945, suite à la très forte augmentation du début de l'année 1945 où les salaires sont multipliés par 3.

On le voit sur le tableau, le pouvoir d'achat n'a cessé de se détériorer du 1^{er} janvier 1948 au 1^{er} janvier 1951, malgré le reclassement, et cela pour tous les indices.

Ce qui n'empêche pas Force Ouvrière, la scission de la CGT a eu lieu début 1948, d'affirmer dans son journal «PTT Syndicaliste» en juin 1948: «A notre connaissance sur un problème aussi vaste, jamais une identité de vues et de programme aussi complète ne s'est manifestée entre l'Administration et les organisations syndicales.» tout en reconnaissant que «les crédits sont faibles et tout à fait insuffisants.»

La CFTC quant à elle regrette l'insuffisance de crédits de 100 milliards «qui correspond à peine à la simple revalorisation du pouvoir d'achat en fonction de la hausse du coût de la vie.»

En conclusion de ce rapport de exposé sur le reclassement du personnel de la Fonction Publique après la guerre, on peut retenir à la fois sa complexité, ses variations d'approche dues avant tout au rapport des forces politiques et syndicales.

Ils ont pesé lourd sur le déroulement de nos carrières pendant des décennies.

Évolution du pouvoir d'achat du traitement d'un fonctionnaire célibataire en poste à Paris (base 100 au 1-1-1938)

Traitement	1-2-1945	1-1-1946	1-1-1947	1-1-1948	1-1-1949	1-1-1950	1-1-1951
Indice							
100	101,2	83,7	71,8	72,4	61,2	63,0	61,5
130	111,0	89,3	83,8	81,3	68,3	72,8	71,8
185	106,4	100,6	81,3	78,9	70,5	79,5	76,8
300	108,1	74,0	69,3	61,1	59,7	67,6	70,5
500	108,7	72,7	73,3	65,1	63,9	71,7	71,4
800	100,9	64,6	63,5	51,6	45,9	51,6	53,4

Nota: les évolutions ont été calculées en recalant les traitements sur les nouvelles échelles résultant du reclassement.

1990 c'est la fin du « service public PTT »

Une autre ère commence

Jacqueline Guichard, Alain Pocholle, et Hubert Carles pour la Poste; Michel Bouley, Bernadette Henri et Pierre Musso pour les Télécoms ont été désignés puis élus CGT dans les deux premiers conseils d'administration. 20 ans après, il était intéressant de connaître le sentiment de deux d'entre-deux sur cette période de leur vie militante.

Interview

Serge LOTTIER: *Après la loi de juillet 1990 ont été mis en place des conseils d'administration provisoires pour aller à des élections, qui on eu lieu en mars 91. La fédération vous a sollicité pour être des administrateurs provisoires, dès la rentrée de 1990, c'est-à-dire au mois de septembre. Etiez-vous d'accord avec la démarche de la fédération, c'est-à-dire, s'investir dans des conseils d'administration qui officialisaient la séparation Poste et Télécom contre laquelle nous nous étions battus?*

Jacqueline GUICHARD: Personnellement j'étais tout à fait d'accord, sinon je n'aurais pas accepté la proposition de la fédération d'être présentée au conseil d'administration. On a été battu mais la lutte continuait dans des conditions nouvelles, qu'il nous fallait investir dans l'intérêt du personnel et des usagers.

Michel BOULEY: Il y avait deux positions possibles de la fédération, soit il y avait une participation syndicale, en particulier de la CGT au conseil d'administration, soit on laissait les chaises vides. Il me semble qu'il était plus juste, plus opportun, compte tenu de la nouvelle situation créée, même si on avait perdu au niveau de la loi, que la CGT soit présente et que les expressions et revendications du personnel soient exposées au cours des conseils d'administration. Il fallait participer à ce conseil, à cette nouvelle structure, avec toute la force de la CGT

Serge LOTTIER: *Vous saviez que la fédération allait prendre cette orientation, puisque vous étiez tous les deux des militants. Toutefois lorsque vous avez été sollicités, quelle a été votre réaction? De la théorie à la pratique il y a toujours un chemin que l'on parcourt en s'interrogeant sur le pourquoi je suis là, et le comment je vais pratiquer.*

Michel BOULEY: Quand j'ai reçu le coup de téléphone de la fédération pour me proposer de siéger au conseil en tant que personne désignée CGT, j'avoue ma grande surprise. Surpris et conscient immédiatement des difficultés et de l'importance de cette confiance de la fédé. En effet quelques semaines auparavant j'avais parcouru les textes de la nouvelle loi, en particulier sur le conseil d'administration et j'avais eu cette réflexion avec un camarade « la tâche ne va pas être simple pour ceux qui vont siéger ». Donc surpris et également fier, satisfait de la confiance que l'on me faisait. Personnellement j'en ai discuté avec mon épouse car j'avais conscience que cela allait me prendre beaucoup de temps, de forces. C'était le premier conseil d'administration, je ne savais pas exactement, pas du tout, ce que nous allions découvrir.

Jacqueline GUICHARD: J'avais des sentiments ambivalents, d'abord une très grande surprise puisque la proposition m'a été faite un soir vers 17h50 et comme d'habitude à la CGT, l'on me demandait de donner une réponse très rapide, alors que cela me tombait sur la tête. Surprise, affolement, je me suis posée la question de ma capacité d'être à la hauteur, je savais aussi ce qui se passait dans d'autres conseils



De gauche à droite : Hervé RODINY - Jacqueline GUICHARD - Pierre LEMERCIER - Alain CROCE - Robert GILLES - Martine THOMAS - Christiane DROUET - Hubert CARLES - André LAFON - Joël MORA-VASQUEZ - Alain POCHOLLE

d'administration d'entreprises privées, étant très impliquée dans l'activité interprofessionnelle. Puis je me suis dit, puisque la fédération te sollicite tu dois être capable de représenter le personnel, de défendre les revendications, de te battre. Comme notre activité en a témoigné. Nous n'étions pas des bleus dans l'activité de la CGT. Nous avions mené des luttes difficiles tout au long de ces décennies. J'ai demandé à réfléchir, car je me doutais que cela allait être un investissement militant nouveau avec des conditions nouvelles de vie de militantisme, j'ai donc demandé à réfléchir au niveau de ma vie privée. Le lendemain matin je donnais un avis positif à la fédé.

Michel BOULEY: La proposition de la fédé m'avait été faite en fin d'après-midi, j'ai attendu quelques jours avant de répondre. Après l'effet de surprise, l'ampleur de la tâche me semblait tellement important qu'il m'a fallu plusieurs jours.

Serge LOTTIER: *Vous dites que cela a été vite, cela a été vite pour plusieurs raisons. D'abord il y avait la pression de la boîte, elle était pressée et deuxièmement il fallait que la fédération prépare la liste des candidats. Si mes souvenirs sont exacts, on ne demandait que 3 « désignés » pour les conseils avant les élections. Nous en avons débattu au bureau fédéral, il fallait trouver l'équilibre entre les différentes catégories et les services, homme et femme etc. Nous ne voulions pas qu'il y ait interférence entre l'activité fédérale et l'activité dans les conseils d'administration. Pour France Télécom, il y avait toi Michel, Pierre MUSSO et Bernadette HENRY, un technicien, un cadre et un agent, contrôleur du service général. A la Poste, toi Jacqueline, tu étais avec un camarade receveur, Hubert CARLES, un copain qui avait été sanctionné quelques années auparavant et Alain POCHOLLE préposé à Lille. C'est à dire un agent du service général d'un grand service féminin, un receveur cadre et quelqu'un de la distribution.*

Jacqueline GUICHARD: Pour le Poste, il est important de dire que le choix de la fédé, de solliciter une femme comme tête de liste, montre qu'elle avait le souci de la représentativité du personnel. A la Poste à l'époque 42% du personnel était féminin et nous avions de grands services féminins comme les chèques postaux.

Serge LOTTIER: *Bien, votre premier conseil, comment vous êtes vous présentés? Comment avez-vous été accueillis, dans quel état d'esprit avez-vous participé?*

Michel BOULEY: Le premier conseil, c'est un souvenir un peu particulier. Je ne sais si cela était de la nervosité ou de l'inquiétude mais cela a ressemblé à une comédie. Pour l'anecdote, nous sommes arrivés tous les trois dans ce que nous appelions une bétaillère, c'est-à-dire une 4L fourgonnette à deux places. J'étais personnellement assis par terre au fond de la camionnette. C'était le premier conseil, il y avait du monde qui attendait, place d'Alleray à Paris, nous avons eu de grandes difficultés pour entrer notre voiture au garage, personne n'attendait des administrateurs dans une fourgonnette. Pierre MUSSO a du se mettre en colère. Première colère mais pas la dernière.

Au delà de l'anecdote nous étions quand même intimidés, nous allions un peu à « l'aventure ». Le 17 décembre 1990, la première réunion consistait à élire le président. Nous n'avons pas présenté de candidature CGT à la présidence du conseil. On s'est abstenu sur le vote et nous avons fait une déclaration en insistant sur le fait que nous n'avions reçu aucune information sur les candidatures et que quelque soit le vote du conseil, le président allait être nommé quelques jours après, par le gouvernement. Sur le fond et dès le premier conseil, on ne tenait pas trop compte des représentants du personnel.

Je crois qu'à ce premier conseil nous avons abordé son règlement intérieur, il y avait eu désaccord et cela avait été reporté au conseil suivant, avec comme point plus précis, la confidentialité et les moyens matériels pour mener notre tâche.

A la sortie j'étais soulagé, fatigué nerveusement et encore plus convaincu de l'ampleur des batailles que nous aurions à engager contre les décideurs de France Télécom.

Jacqueline GUICHARD: Je n'ajouterai pas grand-chose au propos de Michel, nous avions préparé ensemble, avec les camarades de la fédération et nous avons fait la même déclaration. Sur le fond il nous fallait nous préparer, à ce que le personnel engage des luttes pour contrer la politique des exploitants.



De gauche à droite : Marinette FROUTEAU - Bernadette HENRY - Jean-Claude NEANT - Ghislaine DINTMILLE - Bernard LAURENT - Monique MARTIN - Jean-Louis VAN DEN BOSCH - Michel BOULEY - Alain CHARBONNIER - Françoise LE LOARER - Pierre MUSSO

Michel BOULEY: Une précision j'ai parlé du règlement intérieur au premier conseil, je crois que cela a été à l'ordre du jour du deuxième.

Jacqueline GUICHARD: C'est pareil à la Poste que pour France Télécom.

Serge LOTTIER: *Pour vous l'enjeu était de taille, vous aviez conscience que pendant cinq ans vous alliez travailler sur le plan syndical à une activité qui n'était pas une activité militante telle que vous la conceviez avant.*

Après cette première séance nous sommes arrivés à la deuxième phase, la campagne électorale et les élections, c'était l'enjeu décisif. L'objectif était d'avoir un pourcentage important de participation et d'essayer de dépasser notre score de 32% des élections aux CAP. Nous avons monté deux listes de 11 candidats. Pouvez-vous me dire comment vous avez jugé de la préparation de ces listes par la fédé? Y avez-vous été associés?

Jacqueline GUICHARD: Je n'ai pas souvenir que nous ayons été consultés pour la préparation des listes. Par contre la commission exécutive fédérale, dont je faisais partie, l'a été. Donc j'ai été associée mais pas en tant que candidate.

Michel BOULEY: Je pense que c'est la fédé qui connaissait le mieux les militants dans les diverses régions. La désignation des candidats, c'est pour moi une responsabilité fédérale. Nous n'avons pas eu notre avis à donner mais on a été très vite mis en contact avec tous les candidats proposés par la fédé et retenus par la CE fédérale.

Jacqueline GUICHARD: Je me rappelle qu'il y a eu une réunion de tous les candidats pour préparer la campagne électorale, pour la mise en route sur le fond politique des propositions de la fédé pour l'organisation de la campagne électorale.

Serge LOTTIER: *Cette réunion a eu lieu le 31 janvier 1991, nous avons une intervention de Pierre MUSSO et de Jacqueline GUICHARD. Cette réunion des candidats a lancé la campagne électorale. Vous êtes sollicités les uns et les autres pour faire des réunions dans les services, il fallait bien expliquer la réforme car peu de monde la connaissait. Est-ce que le conseil d'administration allait être utile ou pas? C'était un enjeu important qu'il fallait essayer de faire comprendre à l'ensemble du personnel*

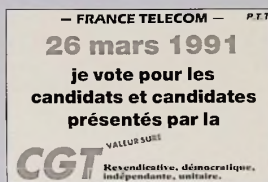
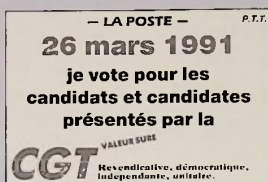
S'il ne comprend pas, il ne votera pas. Quel a été l'accueil dans les services? Quel état d'esprit en avez vous retiré pour les élections?

Jacqueline GUICHARD: Sur trois plans: l'accueil de nos structures, du collectif militant CGT et des autres organisations syndicales. L'accueil de nos structures a été plus qu'extraordinaire. Toute notre organisation -des départements, des régions, des collectifs militants- avait bien saisi qu'il fallait que la CGT gagne pour avancer le plus possible sur les propositions, les revendications du personnel, le service public de la Poste, même si auparavant, il y avait eu des débats sur la réforme, sur le conseil d'administration. Au niveau personnel, avec Hubert CARLES et l'ensemble des candidats, nous avons fait tous les services de la Poste, que ce soient les centres de tri, les bureaux de poste, petits, moyens, gros, que ce soient les centres

de chèques, tous les services ont été couverts et je crois tous les départements, ou tout du moins toutes les régions. Un bon accueil du personnel, très curieux, très demandeur d'explications et qui avait la volonté de confirmer son choix dans la CGT. Au niveau des autres organisations syndicales j'ai, surtout, eu des problèmes avec SUD.FO, CFDT, étant en campagne, ont eu une attitude correcte. Les agressions physiques et verbales sont venues de SUD qui disait qu'accepter de se présenter au conseil d'administration c'était cautionner la réforme, une fois

de plus de l'anti-CGT. Je me rappelle d'une très vive agression à Marseille chèque par des militants SUD. Nous avons répondu calmement sur la stratégie. Soit on abandonnait tout, on laissait faire les élections sans organisations syndicales et on abandonnait le combat, soit on s'inscrivait dans cette nouvelle situation, non pas pour accepter mais pour être porteur des revendications du personnel, des usagers. C'est à mon souvenir les seules agressions, les seules remises en cause, les seules propagandes anti-CGT que l'on a eu.

Michel BOULEY: Toutes les réunions des candidats au conseil d'administration ont été préparées avec sérieux, enthousiasme par toutes les structures, syndicats départementaux, sections syndicales des divers services, même les plus petits. J'ai toujours vu, dans toutes mes réunions, les responsables des sections syndicales et des syndicats départementaux présents. Enthousiasmant, mais usant, car ils nous emmenaient partout, il ne fallait pas manquer un seul



service. Cela était significatif de la prise en compte par tous, que le poids de la CGT, à travers ces élections allait être déterminant pour exprimer, pour faire avancer les revendications au sein du conseil d'administration. Dans toutes les réunions, une participation nombreuse avec une représentation de toutes les catégories. La réforme, les classifications étaient au centre des discussions, cela se comprend, nous étions en mars 1991, période proche de la loi de juillet 1990. Il y avait un débat passionné entre ceux qui avaient accepté les classifications et ceux qui les refusaient. Quant au syndicat SUD, il voulait faire croire que par sa présence au conseil d'administration la CGT cautionnait la réforme. SUD n'était pas présent au conseil d'administration car, d'après la loi, seules les organisations confédérées pouvaient prétendre y participer. D'ailleurs à l'élection suivante SUD a présenté des candidats et a siégé. Ils se servaient de ce défaut de démocratie pour essayer de faire croire que la CGT allait participer à la gestion de France Télécom.

Très bonne campagne, très fatigante, très usante mais l'idée que plus la CGT obtiendra de voix, plus on sera nombreux -et pourquoi pas quatre élus- plus il nous sera facile de transformer le conseil d'administration en caisse de résonance des revendications du personnel.

Serge LOTTIER: *On a su tout de suite que vous étiez très appréciés dans les réunions, « nous avions joué les bons chevaux ! »*

Lors de la réunion des candidats nous avons dit « nous constatons qu'après le vote de la loi, nous avons, sur toutes les questions revendicatives, sur le service public, une situation ouverte,... une chance à saisir », aussi contradictoire que cela puisse paraître. Nous pouvons ouvrir comme jamais, les dossiers du service public poste et télécoms, des questions de personnel notamment les classifications.



L'ensemble des candidats réunis au siège de la CGT à Montreuil

« Il s'agit de rechercher des propositions neuves, tournées vers l'avenir qui reste à bâtir. »

On venait de perdre une bataille mais nous pouvions rebondir. Est-ce que dans vos réunions vous sentiez cette possibilité ?

Michel BOULEY: *C'était une situation nouvelle, nous étions en plein débat par rapport au choix, classification ou reclassement. Il y avait un grand débat organisé au sein de la fédé. Le débat venait surtout de ceux qui ne voulaient pas les classifications, ils pensaient et développaient l'idée que le fait de garder le reclassement consistait à défendre le statut de fonctionnaire et le service public. C'était un choix personnel. On savait très bien que l'attaque contre le service public et le statut de fonctionnaire c'était la loi de juillet 90. Une bataille s'engageait, mais pas une bataille gagnée par rapport au refus ou à l'acceptation des classifications. Une division du personnel existait et cela ne créait pas les meilleures conditions pour mener des luttes. Dans la plupart des réunions cela a été un débat permanent. Quelques fois des services étaient plus favorables au reclassement, d'autres aux classifications, personnellement dans ces réunions je n'ai jamais favorisé un choix, j'exposais les dangers de l'un et de l'autre, la peste et le choléra je les qualifiais ainsi. Parfois, à la fin de la réunion des chefs de service présents me disaient que j'avais bien fait d'insister sur le choix des classifications. J'en ai été bouleversé et je me suis souvent questionné pour savoir si effectivement j'avais trop appuyé dans un sens ou si eux mêmes voulaient m'influencer. J'ai ressenti cela pendant toute la campagne électorale.*

Jacqueline GUICHARD: *À la Poste, nous avons eu moins de participation des chefs de service. A la Poste cela a été plus discret, l'enjeu était moins important économiquement et politiquement qu'à France Télécom. Le débat interne a eu plus de rancœur, d'animosité vis-à-vis de nous, donc de la fédé. Sur ce problème du reclassement, des classifications, donc de choix, on avait parfois l'impression, comme Michel, qu'ils comprenaient ce qu'ils voulaient bien comprendre c'est-à-dire que l'on privilégiait les classifications, alors que cela n'était pas le cas.*

Michel BOULEY: *Le personnel, en grande majorité, attendait qu'on lui dise clairement, soit de rester dans le reclassement soit de choisir les classifications. Là était toute la difficulté.*

Serge LOTTIER: *La campagne électorale se termine. On vote au mois de mars, après avoir tenu un conseil national à Pantin trois semaines avant, où nous avons appelé à mettre*

toutes nos forces dans la balance et notamment ne pas accepter des restrictions concernant la tenue des réunions. « Il faut débattre avec tout le monde en y engageant toutes nos forces, en partant du syndiqué, en embauchant les militants des U.L., des U.D., ne pas rester sur les schémas anciens ». La campagne a été au niveau de ce que l'on souhaitait qu'elle soit. La personnalité et l'engagement des 22 candidates et candidats ont joué un grand rôle dans les succès. Les élections ont eu lieu, nous gagnons globalement: poste et télécoms 3% par rapport aux dernières élections aux CAP Comment avez-vous vécu ce résultat ?

Jacqueline GUICHARD: Nous étions satisfaits, on progressait cela voulait dire que nous avions été assez corrects dans la campagne, dans les explications, et dans l'engagement des structures de la CGT

Michel BOULEY: Comment ne pas être satisfait, quand tu gagnes 3% compte tenu du nouveau contexte, de la nouvelle loi. C'était très enthousiasmant. J'ai été surpris, car la situation était loin d'être simple, d'être facile pour la CGT, avec toutes les attaques que nous avons subies, toutes les confusions sur les classifications, le reclassement. Je me souviens du soir du vote, j'étais à la direction générale rue d'Algeray, certains n'étaient pas heureux comme Burillon, conseiller du Président Roulet et cela se voyait. La CGT gagnait 3%, quel encouragement pour la suite, pour les luttes futures, pour les revendications du personnel.

Jacqueline GUICHARD: Je suis d'accord avec Michel, tout le monde, la direction de la Poste, politiquement le gouvernement, les autres organisations ne pensaient pas que la CGT pouvait, non seulement se maintenir, mais aussi progresser.

Michel BOULEY: Même la fédération a craint, pendant un moment, la non élection de Bernadette, troisième sur la liste. Donc nous avons été agréablement surpris de ce résultat.

Serge LOTTIER: Faut-il aller aux résultats ou pas ? J'y suis allé pour les télécoms. J'arrive je croise un membre du cabinet du ministre qui m'avait dit dans une conversation qu'il était « un vieux unitaire ». Je lui dis un peu provocateur « alors vous êtes content », je n'ai pas eu droit à un sourire ! Tout le monde pensait que le résultat allait être un

coup dur pour la CGT, alors qu'en définitive nous sommes sortis de cette bataille historique, avec les moyens pour poursuivre l'action.

Michel BOULEY: Un élément que nous n'avons pas évoqué, c'est le taux de participation. Celui-ci était de 86%, le personnel s'était investi.

Serge LOTTIER: Le personnel était-il curieux de ce qui se passait dans les conseils d'administration ?

Michel BOULEY: C'est vrai, nous avions déjà siégé à deux conseils et le personnel voulait connaître comment cela se passait ? Quelles étaient nos possibilités ? Ce que la boîte voulait ?

Jacqueline GUICHARD: On avait siégé et immédiatement nous avions fait connaître au personnel, par la Lettre des administrateurs, le contenu des deux conseils. Ce n'est pas resté en vase clos, au niveau de la communication, ça a tout de suite fonctionné au niveau de la fédé.

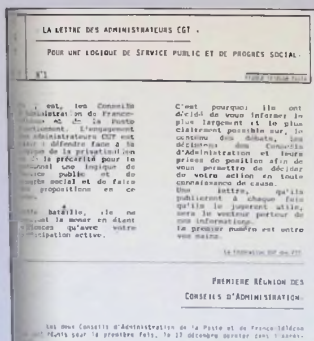
Serge LOTTIER: Est-ce que vous vous rappelez du débat que l'on a eu sur la Lettre des administrateurs. C'était une proposition nouvelle de communication pour la CGT car dans aucun conseil d'administration il y avait une Lettre des administrateurs CGT ?

Jacqueline GUICHARD: Lors des premiers conseils, il y a eu des pressions tant au niveau de la Poste que de celui de France Télécom. Pressions verbales très fortes des présidents pour que cette lettre ne paraisse pas et ceci au nom de la confidentialité. Nous n'avons pas cédé. Ces lettres ont été imposées aux deux établissements publics ainsi qu'aux autres organisations syndicales. Nous étions la seule organisation à publier une telle lettre.

Michel BOULEY: A France Télécom, le débat sur la confidentialité a été violent, une vraie bataille. Ils voulaient bien des administrateurs représentants le personnel, mais ils voulaient que nous restions muets par rapport à ce qui se passait, se disait à l'intérieur de la structure.

Jacqueline GUICHARD: Les élus CGT étaient seuls face à tous les autres sur la question de la confidentialité. Les lecteurs du « Relais » en tireront les conclusions adéquates. Mais c'est la vérité.

Serge LOTTIER: Est-ce que vous avez eu l'impression que les conseils d'administra-



La première lettre, commune Poste et Télécom

pris la C.E. fédérale, c'était une situation nouvelle pour vous mais aussi pour la fédération. Comment se comporter par rapport au conseil d'administration? Comment se comporter par rapport aux camarades qui sont dans les CA? On décide la Lettre des administrateurs et un compte rendu au bureau fédéral, à mon avis le B.F. s'est très vite désintéressé des comptes rendus. Quel est votre avis?

Jacqueline GUICHARD: Les 2, 3 premiers comptes-rendus du CA, le BF venait, il était intéressé, mais assez vite cela a été le désert.

Michel BOULEY: Je parlerai en premier de la préparation du CA. On se réunissait, tous les trois, la veille le plus souvent. Nous regardions les documents que nous avions auparavant étudiés individuellement et commençons à mettre au point nos interventions et déclarations. Parfois, nous avons eu des difficultés pour trouver des camarades de la fédé, pour éclaircir certains points, loin d'être évidents. Par contre, sur les filiales, nous avons toujours trouvé de l'aide précieuse auprès du spécialiste fédéral, le camarade Jacques LEGOFF. Souvent nous avons eu l'impression générale que l'on nous disait « démerdez-vous ». Il faut avouer que Bernadette et moi étions heureux d'avoir MUSSO dans l'équipe. Il avait l'habitude des dossiers, il a été plus qu'une aide appréciable, un véritable pédago, surtout sur les budgets. Sur le compte rendu du CA aux membres du bureau fédéral, au début il y a eu participation et écoute. Je dois dire que plus les CA passaient plus les participants au compte rendu diminuaient, mais il y avait toujours quelques membres du B.F. présents.

Jacqueline GUICHARD: En ce qui concerne la préparation, la participation dépendait du sujet, de l'ordre du jour du CA où il y avait plus ou moins d'engouement. Ceux qui ont été le plus attentifs et qui ont donné le plus d'éléments ont été les camarades receveurs, ils étaient très impliqués. Hubert CARLES connaissait très bien le fonctionnement de la Poste et les questions économiques. Sur certains autres dossiers, j'ai un douloureux souvenir du CA. Par exemple sur le bilan d'ouverture de la Poste où on a pêché d'une préparation collective et d'une aide au bureau fédéral.

Serge LOTTIER: *Sur les dossiers et le « débrouillez-vous » c'était peut-être qu'en définitive nous n'étions pas plus au fait que vous. Nous n'avions pas plus d'info que vous. Par rapport aux dossiers, ceux-ci n'étaient jamais communiqués à la fédération avant que vous les ayez. C'était une démarche calculée des deux exploitants. Je ne pense pas que nous ayons volontairement refusé le débat.*

Michel BOULEY: Oui effectivement c'était de notre responsabilité, on avait tous les dossiers et à la réflexion aujourd'hui c'était peut être pas plus mal que les trois administrateurs CGT s'impliquent de A jusqu'à Z et assument. C'est une question que je me pose.

Jacqueline GUICHARD: Le bilan que l'on peut faire sur ces 5 années c'est que, tant les élus poste ou télécom, sur les questions fondamentales nous n'avons pas failli.

Michel BOULEY: On faisait beaucoup de réunions dans les services, toujours disponibles. J'allais à ces réunions avec les dossiers, je faisais le rapport entre les dossiers et les décisions de France Télécom et on mobilisait le personnel sur le revendicatif.

Jacqueline GUICHARD: Ce que nous avons regretté nous, les 3 administrateurs, c'est de n'avoir pas comptabilisé le nombre des services, de jour comme de nuit, où nous avons fait des comptes-rendus aux personnels sur le contenu des CA et fait des propositions avec les sections syndicales, les syndicats départementaux, aussi bien dans les directions, au Ministère, comme dans les centres de tri, l'acheminement sur les quais, les chèques postaux, la distribution.

Serge LOTTIER: *Les copains s'en souviennent.*

Michel BOULEY: Particulièrement à France Télécom je n'ai jamais fait une réunion de service sans que le chef de centre ou le directeur demande à me rencontrer, quelque fois avant même la réunion. Ceci pour m'impliquer et essayer de me faire passer pour « un de leur porte-parole » même me présenter au personnel. J'ai toujours joué de stratagèmes pour ne pas les rencontrer, il y a eu des épisodes mémorables et comiques.

Serge LOTTIER: *Ils voulaient vous voir jouer un rôle consensuel! Car pour eux vous représentiez la boîte.*

Michel BOULEY: Ils ont tenté, de leur part c'était une forme d'intégration, mais ils ont eu le revers. Ils nous considéraient comme tels, alors nous demandions les moyens matériels, salles etc. Et souvent nous obtenions que le personnel ait la possibilité d'assister aux réunions sur leur temps de travail. Des réunions se sont tenues, même, dans des salles de travail.

Serge LOTTIER: *Nous étions plus aux prises avec la réalité Télécom qu'avec la réalité Poste. A la Poste il y avait encore une espèce de continuité alors qu'aux télécoms c'était vraiment la rupture.*

Jacqueline GUICHARD: Du point de vue de la stratégie du capital, économiquement et politiquement, la Poste n'était pas le même enjeu qu'à France Télécom. La priorité était les Télécoms.

Michel BOULEY: Oui les agents des télécoms se sentaient plus atteints par la réforme que ceux de la Poste.

Serge LOTTIER: *Quels enseignements tirez-vous, pour vous et la fédération, de votre participation à ces conseils d'administration au bout des 5 ans de votre mandature ?*

Michel BOULEY: Ces conseils d'administration nous ont demandé un investissement important. A l'époque j'avais 36 années de boîte, 30 de vie militante, malgré cette ancienneté j'ai beaucoup appris sur France Télécom, ses filiales, ses divers services, ses satellites etc. Ces 5 années m'ont vraiment ouvert les yeux sur toutes les activités des télécoms, ces cinq années ont été d'une grande richesse technique mais surtout militante. Le nombre de réunions, la diversité des services, des catégories que j'ai côtoyés, cela m'a beaucoup apporté et enrichi.

Jacqueline GUICHARD: J'avais 32 ans de boîte à l'époque, j'en ai certainement plus appris que Michel. J'avais à la fois l'avantage d'une grosse entreprise féminine mais à la fois le désavantage des chèques postaux, c'est-à-dire un cloisonnement dans la Poste. J'ai énormément appris sur la Poste, son fonctionnement, sur le travail qui se faisait à la Poste et aussi avec l'apport de nos camarades Hubert Carles et Alain Pocholle qui ont été d'une complémentarité extraordinaire sur les connaissances de la Poste. Sur les structures immédiates, c'est peut-être là que nous avons été le moins bien utilisés. Il y a eu une sous-utilisation de nos connaissances.

Michel BOULEY: Pierre MUSSO nous a beaucoup aidés pour approfondir notre connaissance. Sur la relation avec les structures immédiates, j'ai fait beaucoup de réunions dans les Bouches du Rhône ou dans les départements de la région. A un moment, il est vrai, j'étais peut-être plus à l'extérieur des Bouches, mais ils savaient profiter de ma présence pour me balader dans les services.

Serge LOTTIER: *la dernière question : Au bout de cinq ans la fédération décide pour éviter « l'engourdissement » des administrateurs de ne pas représenter les candidats du premier CA Comment avez-vous reçu cette décision ?*

Jacqueline GUICHARD: J'ai eu une interrogation sur l'opportunité de remplacer les trois élus par étape. J'étais plus favorable de garder un élu et d'en remplacer deux. A l'expérience maintenant la fédé a eu raison de faire un renouvellement complet.

Michel BOULEY: Sur le fond je trouve la décision de la fédé normale. On avait fait une expérience, on n'avait pas trop mal rempli notre tâche, il était normal que d'autres nous remplacent. L'hypothèse d'en garder 1 ou 2 sans renouveler les 3 cela pouvait permettre à la boîte de privilégier ses relations avec l'ancien et ainsi de mettre le ou les nouveaux en position d'infériorité. L'activité des élus CGT pouvait s'en ressentir et ne pas atteindre toute son efficacité. Il fallait des camarades nouveaux, avec pour eux la possibilité de nous contacter, de profiter de notre expérience. Pour ma part j'étais content de ne pas être représenté, d'ailleurs cela n'était pas possible, je parlais à la retraite et avais fait trois mois de plus pour finir mon mandat. Un regret, il existait au sein du trio, Bernadette, Pierre et moi-même une telle amitié, une telle confiance, une telle complicité que notre séparation m'a un peu bousculé. Le bien être de la retraite m'a aidé.

Jacqueline GUICHARD: Avec le recul, je partage ce que dit Michel, le renouvellement complet entraîna une situation plus saine politiquement. Au niveau de la fédé, je garde une petite rancœur. On m'a proposé d'aller au conseil économique et social régional, cela s'est fait sans débat et en dehors de moi. Je ne regrette pas. Au conseil économique et social régional, la CGT m'a confiée des responsabilités, j'ai été la première présidente CGT d'une commission. De toute l'histoire depuis 25 ans le patronat et les autres organisations syndicales avaient refusé cette responsabilité à la CGT. Cette responsabilité a été une suite, une reconnaissance des structures, et cela avec débat entre la fédé et le comité régional Rhône Alpes. Il faut que l'on soit attentif à ce que deviennent les militants et les militantes. Sur les structures professionnelles je n'ai eu aucune proposition et j'étais à deux doigts de faire une demande de réintégration à la Poste. C'est le regret que j'ai.

Michel BOULEY: Content de partir mais je n'oublie pas que mon mandat au CA a retardé ma retraite de 3 mois !



Lors de l'enregistrement de l'interview : Serge LOTTIER - Michel BOULEY - Jacqueline GUICHARD

Colloque sur la propagande et la communication

18 et 19 Novembre 2009

Présentation de la contribution de Jean Bartholomé et de Jacques Mesescazes sur les journaux des catégories dans la propagande de la Fédération CGT des PTT, aujourd'hui FAPT-CGT.

Pour mesurer l'importance des journaux de catégories dans la propagande de notre fédération il faut remonter à la naissance du syndicalisme dans les PTT. Celui-ci s'est développé à partir des catégories, découlant des structures administratives du personnel de La Poste et des Télécommunications. Un syndicalisme très compartimenté. Retenons que le premier syndicat qui adhère à la CGT en 1899 est le syndicat national des ouvriers des lignes et des installations ; il a son propre journal. Le syndicat national des « sous-agents », c'est-

à-dire les facteurs, possède son propre journal. Et enfin l'association professionnelle des agents a, elle aussi, son propre journal. **Ces trois piliers du syndicalisme vont traverser toute notre histoire sous des formes diverses jusqu'en 1990.**

La première fédération de 1910 à 1916 aura en vérité peu de pouvoir. Son éphémère journal fédéral n'a aucun impact sur la vie syndicale, il publiera simplement les communiqués des différents syndicats catégoriels. Par contre ces derniers garderont toutes leurs prérogatives et leur journal,

qui s'emploie le plus souvent à régler des comptes entre catégories, au lieu de mobiliser pour l'action. Les ministres et l'administration joueront de cette compétition qui alimente la division pour ne pas satisfaire les revendications. Cette fédération éclate pendant la guerre en 1916.

En 1919, se crée la deuxième Fédération Postale (FP) où malgré la tendance révolutionnaire minoritaire qui prône la souveraineté fédérale, les catégories gardent leur souveraineté et leur journal.

La Fédération Postale Unitaire (FPU), qui découle de la division de 1922, tente jus-

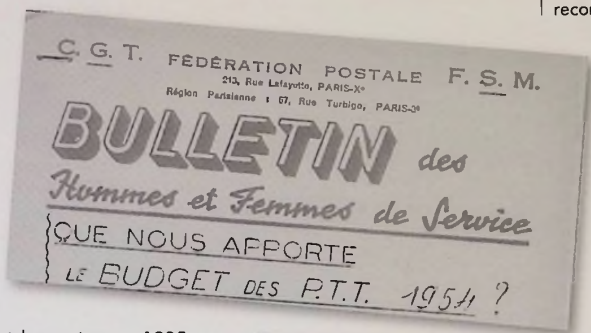
Au moment de la guerre, lorsque Pétain fin 1940 dissout la CGT et prône le corporatisme, c'est un agent des PTT, Belin, ancien membre du bureau confédéral de la CGT qui devient ministre du travail. Lors du colloque sur le syndicalisme sous Vichy, nous avons constaté que les associations professionnelles, 7 dans les PTT, avaient plus qu'ailleurs, comme l'a écrit Jeanne Siwek-Pouydesseau, joué un rôle certain. Cela a été possible entre autre, parce que le syndicalisme PTT était structuré en catégories. Les journaux de catégories d'avant guerre ont perdu

sous Pétain. Nous en avons des exemplaires dans les archives. S'exprimant là, des revendications certes, mais bien sûr dans le cadre idéologique et politique du pétainisme.

En 1945 lors du congrès de Limoges, ce sont les unitaires qui prennent la direction de la fédération. Ils décident, d'une fédération souveraine, de la création du syndicat unique départemental, ayant toute autorité sur les catégories, et d'un seul journal. Ce que Georges Frischmann appellera « un coup de balancier » par rapport à ce qui existait avant la guerre.

L'effort nécessaire pour reconstruire le pays dans lequel s'engage la Fédération Postale met au second plan les questions catégorielles, donc plus de journaux de catégories.

Les confédérés vont s'appuyer sur les racines catégorielles du syndicalisme pour mener leur bataille à l'intérieur de la fédéra-



qu'en 1935, c'est-à-dire lors de la période de réunification, l'opération, « fédération souveraine journal fédéral unique » qui se révèle positif dans la bataille pour l'unité. Mais largement minoritaire, elle ne pourra pas imposer son choix lors de la réunification en 1935.

L'esprit catégoriel restera très fort avec comme moyen de propagande les journaux de catégories.



tion postale. Le syndicat unique et l'unique journal fédéral vont leur servir de justificatif pour dénoncer le manque d'engagement de la fédération sur les revendications catégorielles. Une fédération « plus disponible pour défendre la politique du parti communiste que de s'occuper des revendications ».

Les unitaires voient le danger. Dès le congrès extraordinaire de 1946, ils cherchent à rendre les structures moins rigides, à donner plus d'autonomie aux catégories sans remettre en cause le syndicat unique et la souveraineté de la fédération. On parle davantage des catégories dans le journal fédéral, mais ça ne suffit pas. Il faut chercher un outil de propagande adapté à cette démarche.

Alors c'est le retour aux sources, ce que développent les contributions de Jean Bartholomé et de Jacques Mesescazes, avec la création du « bulletin de catégorie des lignes et des installations » en juin 1949 et celui des « employés » c'est-à-dire des facteurs en avril 1950.

L'arrivée de Georges Frischmann au secrétariat général en décembre 1950 va impulser cette démarche, on ne reste pas figé sur le passé, à chaque fois qu'une catégorie se développe, émerge aussitôt le journal catégoriel. Objectif : prendre en compte toutes les diversités, adapter la propagande à leurs interrogations et leurs revendications. Faire de l'activité catégorielle la source, le pilier du syndicalisme de masse, et à partir de là chercher à élever la conscience de classe. En parallèle, inciter à

développer les journaux départementaux et surtout les journaux des sections dans les grands services dont l'efficacité est démontrée dans les contributions d'Evelyne Jaquet.

Ces journaux ont un contenu utile. Parce qu'à l'époque ils informent mieux que l'administration et cette information porte un contenu revendicatif, oriente vers les luttes et le besoin d'unité pour gagner,

La CGT par sa propagande est reconnue comme le moteur de ce rassemblement unitaire, d'où son renforcement plus important dans les catégories où le journal est le plus vendu.

Autre caractéristique de ces journaux de catégories, ils sont écrits par des militants de la catégorie, en toute autonomie, sans comité de lecture venant du bureau fédéral. D'où une certaine diversité d'approches des revendications voire des débats, ce qui occasionne des débats entre catégories, débats le plus souvent enrichissants pour la démarche fédérale.

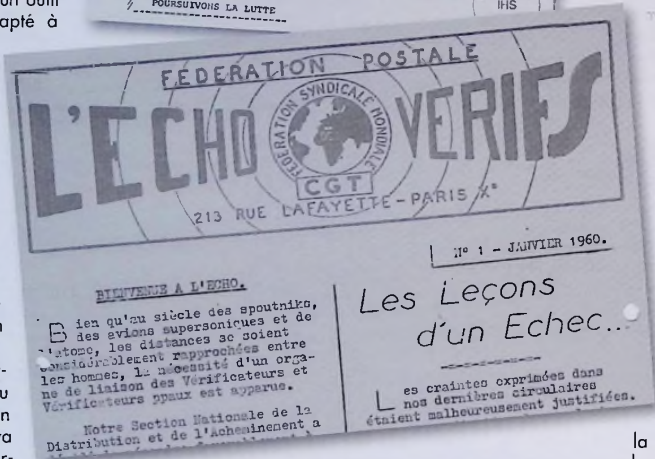
A noter aussi que ces journaux de catégories sont formatés puisqu'ils obligent les militants, à ne pas seulement parler ou débattre mais aussi à écrire et à argumenter.

Une anecdote pour finir, elle en dit long sur la qualité de propagandiste de nos journaux catégoriels.

Au début des années 70, lors d'une délégation chez le directeur du personnel, nous dénonçons

la déferlante de propagande de l'administration dans les services et sa diversification. Le directeur l'air surpris répond : « j'ai copié sur vous, savez-vous combien vous avez de journaux de catégories ? » Nous nous regardons les uns les autres, en nous interrogeant. « Moi, dit le directeur, je les ai comptés, 23, j'ai encore du chemin à faire pour être aussi bon propagandiste que vous ».

Serge LOTTIER



Les journaux de catégories ne sont pas gratuits, distribués à la volée, mais vendus par des diffuseurs et par abonnement à l'ensemble du personnel de chaque catégorie.

Il est vendu à l'équivalent des résultats électoraux, c'est à dire, 70 à 80% dans la catégorie des lignes, 50% dans la catégorie des facteurs, donc bien au-delà du nombre de syndiqués.

ils s'inscrivent pleinement dans la bataille des idées.

Dans la période 1950-1990, où il n'y a aucune possibilité d'action unitaire nationale avec Force Ouvrière, ces journaux de catégories permettent de rassembler et d'unir sur des revendications catégorielles et d'obtenir des succès qui montrent l'efficacité du syndicalisme et de l'unité.

Les Leçons d'un Echech...
Les erratums exprimés dans nos derniers circulaires étaient malheureusement justifiés.

L'HISTOIRE et l'actualité

Une leçon d'espoir, de confiance dans les luttes et les hommes, à l'instar de l'année 1935

Certes l'histoire ne repasse jamais les mêmes plats, disait Karl Marx, mais elle peut faire réfléchir.

Au moment, où partout en Europe, on cloue au pilori les services publics et leurs personnels sous statut comme s'ils étaient les responsables de la crise, revenir sur l'année 1935 est révélateur : à 75 ans de distance, les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Nous sommes en 1935, l'onde de choc de la crise de 1929¹ se fait toujours cruellement sentir...

Georges Mandel², le ministre des PTT, aime faire croire à son libéralisme, mais quand la Fédération Postale Unitaire, le 26 décembre 1934, lui parle des revendications, « on examinera » dit-il et quand on lui rappelle les sanctions, il répond sèchement « ça c'est une autre histoire ».

Ce même ministre procède à un jeu de bascule. Il frappe le personnel d'une part, et d'autre part, se livre à une démagogie effrénée auprès du public. La presse lui accorde ses colonnes avec jubilation.

En effet Mandel par circulaire préconise une entraide des guichetiers, décide la réouverture le dimanche de 10 bureaux parisiens et dans les villes de plus de 50 000 habitants en province. Pour cet homme de droite, les Français ne travaillent pas assez.

Le délire va jusqu'à laisser ouvert 7 bureaux toute la nuit à Paris. Toutes ces mesures se font sans aucun emploi supplémentaire. Pour la première fois, le journal « Le Temps » est distribué le soir par des « volontaires » et des chômeurs embauchés à cet effet.

Dans les PTT, si la division syndicale prévaut encore, la CGTU va œuvrer à faire disparaître les derniers obstacles à l'unité. Il est temps !

55 000 nouveaux licenciements sont envisagés dans la fonction publique

En effet, en mai, l'offensive reprend imperturbablement. Les PTT, déjà amputés de 14 000 unités, risquent de subir de nouvelles ponctions. On parle aussi, dans la presse, d'un nouveau prélèvement de 10 % sur les traitements, retraites et indemnités, prélèvement auquel le ministre des finances aurait songé.

Laval³, Mandel et les « économies »

Le 7 juin 1935, un nouveau gouvernement Laval s'installe, Mandel reste aux PTT : la guerre va donc continuer !

Ce gouvernement n'a pas remplacé le précédent pour changer de politique, mais pour l'aggraver ! Il annonce d'emblée, 1 250 millions d'économies dans les chemins de fer, par la suppression de 80 000 cheminots !

Tout le secteur public flaire qu'il s'agit d'un début. Peu après, en effet, on parle de 500 millions d'économies supplémentaires dans les PTT, à trouver par une nouvelle réduction de 5 % des effectifs, par une diminution des indemnités, notamment l'indemnité de résidence des femmes fonctionnaires mariées à un fonctionnaire.

On parle aussi de 400 millions de subventions qui seraient supprimés aux assurances sociales et de 50 000 licenciements nouveaux à opérer dans la fonction publique, parmi les femmes essentiellement.

Mais, les journaux disent tant de sottises ! On hésite à les croire. Or, sur ces questions, il arrive, tout de même que la presse informe mieux sur les effets que sur les causes.

Le 15 juillet le « train des décrets-lois » prend le départ. De juillet à octobre 1935, 500

décrets-lois sont signés et publiés !

Aux mesures annoncées plus haut, ajoutons que tous les délais d'avancement sont allongés d'un an ; l'indemnité de résidence des femmes fonctionnaires mariées avec un fonctionnaire étant supprimée, cela représente une perte de 2 240 francs à Paris pour un couple de fonctionnaires ! Il y a aussi la suppression de la pension de réversion que percevoient les veuves de fonctionnaires.

La riposte s'organise dans l'unité

Le 19 juillet, se déroule une immense manifestation de tous les travailleurs du secteur public. Ils ont répondu à l'appel de toutes les organisations syndicales : 50 000 manifestants occupent le quartier de l'Opéra, les rues adjacentes et les grands boulevards, de 17h30 à 20 heures.

Postiers, cheminots, agents des transports parisiens, travailleurs de l'Etat et des services publics bloquent toute circulation et scandent « Nos salaires ! » ou « Laval démission ! ».

Dans le journal « Le Temps » du lendemain, Mandel se félicite du fait que... « ...pas une défection n'a été enregistrée. Partout le travail s'est effectué normalement et aucun incident ne s'est produit. »

Le lecteur bourgeois de ce journal est donc tranquillisé : la grève qui n'avait pas été décidée, n'a pas eu lieu !

En 2010, une fois encore c'est toujours au citoyen de payer la crise du capital

Une fois encore, ce sera aux services publics de payer pour cette nouvelle crise du système capitaliste. Pour payer les frasques spéculatives des banques, garantir les profits et les rémunérations pharaoniques de leurs dirigeants, on pon-

tionnera d'abord les services publics indispensables à la population, y compris ceux de la santé et de l'éducation que le pouvoir veut « saigner » comme jamais !

Ne pas toucher aux revenus du capital, c'est aussi faire le choix de rogner toujours plus les acquis sociaux, déjà mis à mal, cette fois il faut « achever » notre système de retraite.

Pourtant, rien n'est définitivement joué

La réaction unitaire du monde syndical de ces dernières semaines le prouve : luttes, grèves et manifestations d'ampleur se multiplient dans tout le pays, en Europe aussi ça bouge, pour les mêmes raisons.

Oui, le fatalisme recule, chaque jour un peu plus car trop c'est trop, comme le refus massif - en France - de laisser toucher à la retraite à 60 ans : non aux broyeur de vie !

Dans son « Histoire de la Fédération CGT des PTT de 1672 à 1946 », Georges Frischmann s'interrogeait sur cette année là (1935) : « Où cela mènera-t-il ? »

Nous allons le savoir bientôt. Loin de justifier l'éternelle inquiétude des réformistes, les événements vont se précipiter. L'unité syndicale, puis le Front Populaire balayeront cette politique. »

Bernard BOUCHE

1. Brochure l'hs-PTT (2009) : Crise... celle de 1929 (Bernard Bouche).

2. Relais n°35 de sept. 2007 : « Georges Mandel, Nicolas Sarkozy n'a pas tout dit ! » Dossier de Serge Lottier.

3. Pierre Laval sera plusieurs fois Président du conseil jusqu'en janvier 1936. Il jouera un rôle capital dans l'instauration du régime de Vichy, avec Pétain. Sa collaboration avec l'Allemagne nazie le fera condamner à mort en 1945, il sera exécuté.

Nous avons reçu

- De Frédéric Nibart: **2 tomes sur « Les premières compagnies de téléphone »** (1876-1880) et **« La société générale des téléphones »** (1880-1890). Une intéressante étude sur les débuts du téléphone, les enjeux économiques et politiques de ce nouveau moyen de communication jusqu'à la nationalisation du monopole privé qu'exerçait la société générale des téléphones.
- **Les cahiers d'histoire de la métallurgie en 1889**
- **Les cahiers d'histoire de la Haute-Savoie n°67**
- **Le 1^{er} tome 1823-1918 de l'histoire des cheminots** (livre de 360 pages), révélateur du rôle des cheminots dans l'histoire de notre pays. Livre où tout le monde peut trouver de nombreuses informations qui concernent l'histoire de France, le mouvement social en général, l'histoire des chemins de fer et celle des cheminots année par année. On peut se le procurer à l'IHS des cheminots - 263 rue de Paris - 93 515 Montreuil Cedex.
- **L'après 68 à EDF-GDF**, Colloque du 13 janvier 2010. Repris dans les cahiers de l'IHS « Mines Energie ». De multiples contributions telles celles de René Mouriaux, Jean Magniadas, Stéphane Siro et des militants de la fédération, Pierre Delplanque, Jean Thomas, François Duteil Président de l'IHS. Un document très riche sur cette période qui « mérite pleinement l'attention, à la fois une réponse spécifique au mouvement social de mai 68, et comme expression du réformisme hexagonal » René Mouriaux.
- **Les cahiers d'histoire de l'IHS Rhône-Alpes** avec notamment un important article d'Henriette Moissonier sur le livre « des demoiselles du téléphone aux centres d'appel ».
- **Une étude sur le programme du CNR**
- **Le bulletin des Pyrénées Atlantiques**
- **Les cahiers de l'IHS de l'Isère**, avec un dossier sur l'immigration.
- **La revue de la Commune**, avec notamment un article sur « la Poste et la Commune ».
- **La revue de l'IHS Ile de France**, histoire de la lutte Caze-neuse pour la machine outil française. Une interview de l'IHS FAPT sur le livre « des demoiselles du téléphone aux centres d'appel ». Le centenaire du 8 mars (Maryse Dumas). Les confédérations patronales en France de 1919 à nos jours (Jean Magniadas)
- **Les aperçus d'histoire sociale d'Aquitaine** qui traitent des regards sur les UL en Gironde: foyer de luttes et de solidarité.
- **Les cahiers de la FNARH n°114**, qui comme toujours, enrichissent par leurs articles « Postes et Télécoms », le patrimoine historique des PTT.
- **Les cahiers de l'IHS de la Loire** avec un dossier sur la Loire et la 1^{ère} guerre mondiale.
- **Les cahiers lorrains d'histoire sociale n°2**, dont les articles retracent notamment les grèves de Longwy, qui ont commencé fin 1978.
- **Un cahier de l'IHS de la Savoie** avec un dossier sur les 100 ans de l'union départementale.
- **Le bulletin n°35** de l'institut Tarnais.
- **Le cahier de l'IHS Aquitaine n°96**, 100 ans d'aviation en aquitaine.
- **Les cahiers d'histoire de la Haute-Savoie n°68 de Mai 2010**, « 1860, la Savoie et la France pour une autre histoire. »
- **Histo-livre n°3**, revue de l'IHS du livre parisien.
- **Le cahier de l'IHS de Seine Maritime « Le fil rouge »**
- **Notre ami Alain Gautheron** a présenté une contribution le 22 juin au séminaire de l'IHS Ile de France « expériences locales et professionnelles sur le patronat en Ile de France ». Le thème « Rôle et méthodes du patronat pour tirer profit du service public ».



Yves Lecouturier, que nous connaissons bien à l'IHS, nous a adressé son dernier ouvrage « Histoire du courrier et de la poste à travers les guerres ».*

Il s'agit d'une approche originale de la continuité du service postal, ou plutôt de l'écrit, en période de conflits armés, sur un territoire donné et aussi au niveau de la planète.

L'auteur démarre du soldat de Marathon, un lointain ancêtre de notre facteur des postes à pied, en passant par le messager à cheval de Guillaume le Conquérant, un couple que nous trouverons encore sous Napoléon.

Cette équipée n'est pas sans danger, alors en temps de guerre, il faut ruser: le ballon-monté sera utilisé en 1870, les pigeons voyageurs aussi et pendant la grande guerre l'automobile de la poste fera son apparition...

Yves Lecouturier s'attarde plus longuement sur la seconde guerre mondiale, le rôle des résistants, et il élargit également les moyens de communiquer au delà de la lettre.

On voyage beaucoup dans ce livre, les lieux, les périodes et aussi avec des personnages célèbres et d'autres moins connus. « Quel que soit l'endroit, les services postaux réussissent toujours à acheminer les précieuses lettres des soldats ou de leurs familles » dit encore

l'auteur. Cette volonté d'accomplir cette belle mission de la Poste, combien de temps perdurera-t-elle? ajoute le syndicaliste de la CGT.

Bernard BOUCHE

* Editions Ouest-France-2010, 17€90